

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1137

14 mai 2013

### SOMMAIRE

|   |              |  |              |
|---|--------------|--|--------------|
| <b>A2M S.A.</b> .....   | <b>54535</b> | <b>Milano Properties S.A.</b> .....              | <b>54571</b> |
| <b>A-Falcon Investment S.à r.l.</b> .....                                   | <b>54569</b> | <b>Milano Properties S.A.</b> .....              | <b>54572</b> |
| <b>Anexxus S.A.</b> .....   | <b>54530</b> | <b>MPL</b> .....                                 | <b>54534</b> |
| <b>Anglesea Capital</b> .....   | <b>54534</b> | <b>Nis Ganesha S.A.</b> .....                    | <b>54551</b> |
| <b>Atterbury S.A.</b> .....   | <b>54540</b> | <b>Nis Ganesha Sàrl</b> .....                    | <b>54551</b> |
| <b>BPI Global Investment Fund Management<br/>Company S.A.</b> .....         | <b>54547</b> | <b>Open Text SA</b> .....                        | <b>54548</b> |
| <b>Carpiem Sàrl</b> .....   | <b>54546</b> | <b>Osram Finance &amp; Co S.A.</b> .....         | <b>54541</b> |
| <b>CFSH Luxembourg S.à r.l.</b> .....                                       | <b>54548</b> | <b>PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl</b> .....   | <b>54568</b> |
| <b>Change Management Consulting - MCG<br/>Sàrl</b> .....                    | <b>54547</b> | <b>Pentavest S.à r.l.</b> .....                  | <b>54565</b> |
| <b>Colony Luxembourg S.à.r.l.</b> .....                                     | <b>54548</b> | <b>Prolifa</b> .....                             | <b>54565</b> |
| <b>Compagnie Financière Européenne de<br/>Participations S.A.</b> .....     | <b>54546</b> | <b>Pronos SA</b> .....                           | <b>54566</b> |
| <b>Corporate Express Luxembourg Finance<br/>S. à r.l.</b> .....             | <b>54546</b> | <b>Pro-Pose BC S.à r.l.</b> .....                | <b>54565</b> |
| <b>Dacotrans International S.A., SPF</b> .....                              | <b>54572</b> | <b>Quantum Invest S.A.</b> .....                 | <b>54566</b> |
| <b>DCC Euro S.à r.l.</b> .....  | <b>54574</b> | <b>Raside Lamah S.A.</b> .....                   | <b>54542</b> |
| <b>Design4Rent Luxembourg s.à r.l.</b> .....                                | <b>54572</b> | <b>Romax 13</b> .....                            | <b>54546</b> |
| <b>Dragomar Shipping S.A.</b> .....   | <b>54571</b> | <b>Selim S.A.</b> .....                          | <b>54566</b> |
| <b>Dragomar Shipping S.A.</b> .....   | <b>54570</b> | <b>Sparinvest</b> .....                          | <b>54572</b> |
| <b>Edmond de Rothschild Euroopportunities<br/>Management S.à r.l.</b> ..... | <b>54570</b> | <b>SPE III RG S.à r.l.</b> .....                 | <b>54571</b> |
| <b>Entreprise Kuhn</b> .....  | <b>54571</b> | <b>Stryker Luxembourg S.à r.l.</b> .....         | <b>54563</b> |
| <b>Idée Immo S.A.</b> .....   | <b>54576</b> | <b>Tacon Immobilière S.A.</b> .....              | <b>54573</b> |
| <b>Immo-Lux Transport</b> .....   | <b>54547</b> | <b>Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.</b> ..... | <b>54563</b> |
| <b>Miele s.à r.l.</b> .....   | <b>54572</b> | <b>Top Events S.A.</b> .....                     | <b>54564</b> |
| <b>Milano Properties S.A.</b> .....   | <b>54571</b> | <b>Tree Top S.A.</b> .....                       | <b>54564</b> |
|   |              | <b>Tree Top S.A.</b> .....                       | <b>54564</b> |
|   |              | <b>Triton III LuxCo 3 S.à r.l.</b> .....         | <b>54564</b> |
|   |              | <b>Umbel S.A.</b> .....                          | <b>54564</b> |
|   |              | <b>United Cashmere S.A.</b> .....                | <b>54565</b> |

**Anexus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Merttert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 175.940.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le premier mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Jean-Claude WEFFLING, indépendant, né à Grevenmacher, le 22 juillet 1963, demeurant à L-6552 Berdorf, 16, Biirkelterstrooss; et

2. La société à responsabilité limitée "UNCOS", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141298,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ANEXXUS S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la production de modules photovoltaïques, de toutes technologies amorphe, polycristalline et monocristalline et en général toute technologie nouvelle dans ce domaine; le conseil, le développement et la recherche dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que la fourniture et le commerce de tout matériel en relation avec l'énergie alternative, photovoltaïque, énergie éolienne, énergie hydraulique, pompe à chaleur, cogénération et réseau de chaleur, chaudière à condensation, collecteurs solaires, thermiques et en général tous autres marchandises ou accessoires se regroupant sous le terme d'énergies renouvelables.

La Société a encore pour objet l'achat et la vente de tout matériel électrique, industriel, outillages, appareils de mesure et la gamme complète de luminaires extérieurs et intérieurs, ainsi que le commerce de quincaillerie et vêtements.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut encore réaliser toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Merttert (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de façon suivante:

|   |     |
|---|-----|
| 1) Monsieur Jean-Claude WEFFLING, préqualifié, cinquante actions, . . . . . | 50  |
| 2) La société "UNCOS", prédésignée, cinquante actions, . . . . .            | 50  |
| Total: cent actions, . . . . .  | 100 |

Les actions sont libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6688 Mertert, 1, route du Vin.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Claude WEFFLING, indépendant, né à Grevenmacher, le 22 juillet 1963, demeurant à L-6552 Berdorf, 16, Biirkelterstrooss;
  - b) Madame Désirée DENNEMEYER, épouse SÜNNEN, sans profession, née à Luxembourg, le 10 février 1966, demeurant à L-6760 Grevenmacher, 56, rue de Muenschecker; et
  - c) Madame Sandra FRIEDGEN, salariée, née à Luxembourg, le 22 janvier 1976, demeurant à L-6739 Grevenmacher, 8, Kahlenbierg.

4. La société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93635, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), les actionnaires nomment Monsieur Jean-Claude WEFFLING, préqualifié:

- comme président du conseil d'administration; et
- aux fonctions d'administrateur-délégué.

6. En application de l'article 12 des statuts, la Société en ce qui concerne les actes de gestion journalière, sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

7. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-C. WEFLING, G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2013. LAC/2013/10217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036740/241.

(130045491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

#### **MPL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.390.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041326/10.

(130051077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

#### **Anglesea Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.777.

#### EXTRAIT

En date du 15 mars 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de Kees-Jan Avis en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013;
- Laurent Baucou, né à Pau, France, le 09 janvier 1984, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de la Société avec effet au 29 mars 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;

A compter du 29 mars 2013, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Virginia Strelen, administrateur;
- Jacques de Patoul, administrateur;
- Laurent Baucou, administrateur.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042120/19.

(130051442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

### **A2M S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 175.978.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, ici représentée par Madame Laurence Girault, conseil économique, avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 mars 2013, laquelle restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «A2M S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet:

(i) la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles;

(ii) le commerce en général, importation, exportation, achat, vente, distribution, vente en gros, demi-gros et détail de tous biens, produits et marchandises de toute nature en gros ou en détail;

(iii) la création, acquisition, exploitation, location-gérance de tous fonds de commerce - commerce général, achat-vente, import-export, distribution, représentation, négoce, concession commerciale, commissionnement de tous produits, matériels, denrées ou marchandises

(iv) toutes activités ou opérations dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de l'industrie;

(v) la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine du conseil en gestion d'entreprise, du conseil en commercialisation de produits et services, du conseil en définition de stratégie commerciale et/ou marketing, du conseil en gestion des ressources humaines;

(vi) la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat ainsi que les reportages photographiques et tous dérivés artistiques comme, notamment, la conception de site internet et de supports publicitaires au sens large;

(vii) toutes autres activités commerciales à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée comme notamment toute mission de conseil, étude, conception, développement et organisation;

(viii) tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la création, la valorisation et la gestion de brevets, de marques, d'enseignes via la mise en gestion, l'achat, la vente, la revente, la location ou la mise à disposition aux tiers desdits brevets, marques et enseignes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux

pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

L'Assemblée Générale doit autoriser le Conseil d'Administration à vendre, céder et acquérir, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, tout immeuble ainsi qu'à le grever de droits réels. Elle doit autoriser également le Conseil d'Administration à contracter tout prêt au nom de la Société. Les décisions de l'Assemblée Générale autorisant le Conseil d'Administration doivent être prises aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour une modification des statuts.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-

verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

*Souscription et Libération.*

Toutes les trente et un mille (31.000) actions sont souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, préqualifié.

Toutes les trente et un mille (31.000) actions sont libérées à hauteur d'un quart par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Est nommé au fonction d'administrateur Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société Baycroft Limited, avec siège à Enterprise House, 21 Buckle street, LONDON E1 8NN, inscrite au Registre des sociétés anglaises sous le numéro 6289753.

- 5) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

- 6) Le siège social est fixé à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BERCKMANS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2013. LAC/2013 / 11981. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037402/309.

(130046154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Atterbury S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.782.

—  
EXTRAIT

Bei der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft am 25. März 2013, wurde folgendes erklärt:

- Herr Dr. Nikolaus Requat, geboren am 18. August 1959 in Wien, mit Adresse in der Margaretenstrasse 79/3, 1050 Wien, Österreich, wurde mit sofortiger Wirkung und für eine Dauer von zwei Jahren als neues Aufsichtsratsmitglied der oben genannten Gesellschaft ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. März 2013.

Référence de publication: 2013042110/15.

(130051196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Osram Finance & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.859.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize, le douze mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OSRAM FINANCE & CO S.A.», en liquidation, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 15 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1030 du 26 mai 2006, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 503 du 28 février 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 114.859, au capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Carole GIOVANNACCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael ERNZERHOF, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme «OSRAM FINANCE & CO S.A.».

Tout passif ou actif de la société encore non exigible, non réalisé ou inconnu, à la date de la présente assemblée, sera pris en charge par les associés de la société, réparti au prorata de leurs participations dans la société.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Giovannacci, L. Tran, M. Ernzerhof, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: LAC/2013/11862. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037741/65.

(130046220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

### **Raside Lamah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 175.903.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize.

Le douze mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société régie par les lois d'Irlande "ROSEVARA LIMITED", établie et ayant son siège social Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, inscrite au Registre de Commerce de la République d'Irlande "CRO" sous le numéro 196711,

ici représentée par Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

#### **A. Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de RASIDE LAMAH S.A. (la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

## B. Capital social - Actions

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

## C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée Générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies

par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **F. Exercice social - Bénéfices**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Application de la loi**

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société ROSEVARA LIMITED, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, présidente du conseil d'administration;
  - Madame Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, née à Hayange (France) le 20 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
  - Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
- 3) Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, est appelé à la fonction de commissaire.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.150,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2013. Relation GRE/2013/1069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME Délivrée à la société.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013036510/221.

(130044812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Compagnie Financière Européenne de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.036.

Le bilan au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041008/10.

(130050909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Corporate Express Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041010/9.

(130051213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Carpim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 153.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041020/9.

(130050270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Romax 13, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 47, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 169.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013037784/10.

(130046105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**BPI Global Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 46.684.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mars 2013.  
Référence de publication: 2013040982/10.  
(130050477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

**Change Management Consulting - MCG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3861 Schifflange, 197, rue de Noertzange.  
R.C.S. Luxembourg B 147.574.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013041004/9.  
(130051044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

**Immo-Lux Transport, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 61.610.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebten März.  
Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „APW-Verwaltungs GmbH“, mit Sitz in L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Gerd WEINREUTER, wohnhaft in D-74211 Leingarten.

Die Erschienene bittet den Notar das Folgende zu beurkunden:

- die Erschiene ist die alleinige Gesellschafterin von „IMMO-LUX TRANSPORT“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Windhof, welche gegründet wurde durch notarielle Urkunde vom 17. Dezember 1981, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 76 vom 10. April 1982, und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. September 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2240 vom 17. November 2009,
- die alleinige Gesellschafterin nimmt folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 2 betreffend den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Vermietung von Lagerflächen und die Lieferung von Waren ausschliesslich im Inland, sowie die Vermietung von Fahrzeugen.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten, Bürgschaften und Garantien vergeben.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.“

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: G. WEINREUTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mars 2013. Relation: LAC/2013/11763. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. März 2013.

Référence de publication: 2013037604/35.

(130046274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 142.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013041039/10.

(130050647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Colony Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 88.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041048/10.

(130051167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Open Text SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 154.208.

In the year two thousand and thirteen, the twelfth day of the month of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Open Text SA (formerly known as Open Text S.à r.l.), a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 154208, incorporated pursuant to the laws of the State of Delaware, United States of America and whose registered office, principal establishment and central administration has been transferred from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, with full corporate and legal continuance, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 August 2010 number 1710. The articles of association have been amended for the last time on the 26 March 2012, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 942 (the "Company").

The meeting was opened at 10:30 a.m., with Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Louis-Foulques Servajean-Hilst, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Fabio De Tommasi, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of one billion one hundred and forty-three million seven hundred and fifty-two thousand four hundred and sixty-eight United States dollars (USD 1,143,752,468) to an amount of one billion and seventy-five million forty-one thousand four hundred and sixty-eight United States Dollars (USD 1,075,041,468);

2. Decision to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above items 1 and 2 of the agenda; and

3. Miscellaneous.

II- That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing party will also remain annexed to this deed.

III- That all the one billion one hundred and forty-three million seven hundred and fifty-two thousand four hundred and sixty-eight (1,143,752,468) shares representing the entire share capital of the Company of an amount of one billion one hundred and forty-three million seven hundred and fifty-two thousand four hundred and sixty-eight United States

Dollars (USD 1,143,752,468) are represented at the present meeting and so that the meeting which the shareholders have had due notice of can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

In consideration for the intended share capital decrease, the Company has approved a contribution in kind to Open Text ULC, an unlimited liability company incorporated and existing under the laws of the Province of Nova Scotia, Canada, having its registered office at Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax NS B3J 3N2, Canada, registered with the Registry on Joint Stock Companies under registry ID 3245809, shareholder of the Company ("OT ULC"), of one hundred and forty thousand (140,000) A ordinary shares of one Pound (GBP 1) each (the "Sysgenics A Ordinary Shares") and three hundred and twenty thousand two hundred and fifty (320,250) ordinary shares of one Pound (GBP 1) each (the "Sysgenics Ordinary Shares", together with the Sysgenics A Ordinary Shares referred to as the "Sysgenics Shares") issued by Sysgenics Limited, a private limited company, incorporated and existing under the laws of England and Wales, with its registered office at 420 Thames Valley Park Drive, Reading, Berkshire RG6 1PU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 02781334 ("Sysgenics"), for an aggregate amount of sixty-eight million, seven hundred and eleven thousand United States dollars (USD 68,711,000).

The shareholders decide to decrease the share capital of the Company by an amount of sixty-eight million, seven hundred and eleven thousand United States dollars (USD 68,711,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one billion one hundred and forty-three million seven hundred and fifty-two thousand four hundred and sixty-eight United States dollars (USD 1,143,752,468), represented by five hundred and ninety-nine million seventy-nine thousand five hundred and fifty (599,079,550) ordinary shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the "Ordinary Shares"), twenty-five million (25,000,000) non-voting mandatory redeemable preferred A shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the "MRP A Shares"), five hundred and seven million one hundred and seventy-two thousand nine hundred and eighteen (507,172,918) non-voting mandatory redeemable preferred B shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the "MRP B Shares") and twelve million five hundred thousand (12,500,000) non-voting mandatory redeemable preferred C shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the "MRP C Shares") to an amount of one billion and seventy-five million forty-one thousand four hundred and sixty-eight United States Dollars (USD 1,075,041,468) by the redemption of (i) thirty-four million three hundred and fifty-five thousand five hundred (34,355,500) Ordinary Shares and (ii) thirty-four million three hundred and fifty-five thousand five hundred (34,355,500) MRP B Shares.

*Second resolution*

Further to the foregoing resolution, the shareholders resolve that article 5.1 of the articles of association shall be amended in order to read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one billion and seventy-five million forty-one thousand four hundred and sixty-eight United States Dollars (USD 1,075,041,468), represented by five hundred and sixty-four million seven hundred twenty-four thousand and fifty (564,724,050) ordinary shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares), twenty-five million (25,000,000) non-voting mandatory redeemable preferred A shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the MRP A Shares), four hundred and seventy-two million eight hundred and seventeen thousand four hundred and eighteen (472,817,418) non-voting mandatory redeemable preferred B shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the MRP B Shares), and twelve million five hundred thousand (12,500,000) non-voting mandatory redeemable preferred C shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the MRP C Shares and together with the Ordinary Shares, the MRP A Shares and the MRP B Shares, the Shares). Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder, each holder of an MRP A Share is hereinafter individually referred to as an MRP A Shareholder, each holder of an MRP B Share is hereinafter individually referred to as an MRP B Shareholder and each holder of an MRP C Share is hereinafter individually referred to as an MRP C Shareholder. The MRP A Shareholders, the MRP B Shareholders and the MRP C Shareholders are collectively referred to as the MRP Shareholders. The Ordinary Shareholders and the MRP Shareholders are collectively referred to as the Shareholders."

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Open Text SA (anciennement Open Text S.à r.l.), une société anonyme, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 154208, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et dont le siège social, principal établissement et administration centrale ont été transférés de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique vers le Grand-Duché de Luxembourg, avec complète continuité de personnalité morale par un acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 août 2010 numéro 1710. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mars 2012 suivant un acte passé devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 942 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 10h30 sous la présidence de Monsieur Carsten Opitz, de résidence à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Louis-Foulques Servajean-Hilst, de résidence à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Fabio De Tommasi, de résidence à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard cent quarante-trois millions sept cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-huit dollars américains (USD 1.143.752.468), à un montant d'un milliard soixante-quinze millions quarante-et-un mille quatre cent soixante-huit dollars américains (USD 1.075.041.468);

2. Décision de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les points 1 et 2 susmentionnés de l'ordre du jour; et

3. Divers.

II- Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par la personne comparante resteront attachées à cet acte.

III- Que l'ensemble des un milliard cent quarante-trois millions sept cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-huit (1.143.752.468) actions représentant l'entièreté du capital social de la Société d'un montant d'un milliard cent quarante-trois millions sept cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-huit dollars américains (USD 1.143.752.468), sont représentées à la présente réunion de sorte que l'assemblée au sujet de laquelle les actionnaires ont été dûment informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Les actionnaires ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En contrepartie de la réduction du capital social envisagée, la Société a approuvé un apport en nature à Open Text ULC, une unlimited liability company constituée et régie par les lois de la Province de Nouvelle-Ecosse, Canada, ayant son siège social Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax NS B3J 3N2, Canada, enregistrée auprès du Registry of Joint Stock Companies sous le numéro d'identification 3245809, actionnaire de la Société («OT ULC»), de cent quarante mille (140.000) actions ordinaires de catégorie A d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie A Sysgenics») et de trois cent vingt mille deux cent cinquante (320.250) actions ordinaires d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune (les «Actions Ordinaires Sysgenics»), collectivement avec les Actions Ordinaires de Catégorie A Sysgenics, les «Actions Sysgenics») émises par Sysgenics Limited, une private limited company constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 420 Thames Valley Park Drive, Reading, Berkshire RG6 1 PU, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro d'enregistrement 02781334 («Sysgenics»), pour un montant total de soixante-huit million sept cent onze mille dollars américains (USD 68.711.000).

Les actionnaires décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-huit millions sept cent onze mille dollars américains (USD 68.711.000) dans le but de rapporter le capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard cent quarante-trois millions sept cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-huit dollars américains (USD 1.143.752.468), représenté par cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante (599.079.550) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Actions Ordinaires»), vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions préférentielles de catégorie A obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Actions POR A»), cinq cent sept millions cent soixante-douze mille neuf cent dix-huit (507.172.918) actions préférentielles de catégorie B obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Actions POR B») et douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions préférentielles de catégorie C obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Actions POR C»), à un montant d'un milliard soixante-quinze millions quarante-et-un mille quatre cent soixante-huit dollars américains (USD 1.075.041.468) par le rachat de (i) trente-

quatre million trois cent cinquante-cinq mille cinq cent (34.355.500) Actions Ordinaires et (ii) trente-quatre million trois cent cinquante-cinq mille cinq cent (34.355.500) Actions POR B.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard soixante-quinze millions quarante et un mille quatre cent soixante-huit dollars américains (USD 1.075.041.468) représenté par cinq cent soixante-quatre millions sept cent vingt-quatre mille cinquante (564.724.050) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Ordinaires), vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions préférentielles de catégorie A obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions POR A), quatre cent soixante-douze millions huit cent dix-sept mille quatre cent dix-huit (472.817.418) actions préférentielles de catégorie B obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions POR B), et douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions préférentielles de catégorie C obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions POR C et collectivement avec les Actions Ordinaires, les Actions POR A, et les Actions POR B, les Actions). Chaque détenteur d'une Action Ordinaire est ci-après individuellement désigné Actionnaire Ordinaire, chaque détenteur d'une Action POR A est ci-après individuellement désigné Actionnaire POR A et chaque détenteur d'une Action POR B est ci-après individuellement désigné Actionnaire POR B et chaque détenteur d'une Action POR C est ci-après individuellement désigné Actionnaire POR C. Les Actionnaires POR A, les Actionnaires POR B et les Actionnaires POR C sont collectivement désignés comme les Actionnaires POR. Les Actionnaires Ordinaires et les Actionnaires POR sont collectivement désignés comme les Actionnaires."

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, L.F. SERVAJEAN-HILST, F. DE TOMMASI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mars 2013. Relation: EAC/2013/3407. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013037729/185.

(130046149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**Nis Ganesha S.A., Société Anonyme,  
(anc. Nis Ganesha Sàrl).**

**Capital social: USD 18.046.480,38.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 156.279.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of March;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of NIS GANESHA S.à r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.279, incorporated by a deed received by the undersigned notary on 22 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2586, dated 26 November 2010. This deed was amended for the last time by a deed received by Me Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on 14 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2323, dated 18 September 2012 (hereinafter referred to as the "Company").

The General Meeting was presided by Mr. David MARIA, lawyer, residing professionally at 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Ms. Coralie PAUWELS, lawyer, residing professionally at 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg as secretary of the General Meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary appointed Mr. Jérémie FERRIAN, jurist, residing professionally at 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders authorized to vote and by the members of the Bureau and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies (the "Proxies", individually a "Proxy") and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The shareholders of the Company (the "Shareholders") were duly convened to the General Meeting;
- II. The voting rights attached to the 193,000 shares of late Mr. Sasaki have been temporarily suspended further to a decision of the Board of Managers of the company dated July 19, 2012;
- III. As at the day of this General Meeting, Mr. Sasaki's estate has not been completely settled, and that Mr. Sasaki's heir, his son, has been duly convened to the General Meeting by way of a convening notice delivered in hand together with a power of attorney. Such convening notice has been signed by his heir as acknowledgment of the delivery and will remain attached to the present minutes;
- IV. The Shareholders have to deliberate on the points of the following agenda:

*Agenda*

- 1) Acceptance of the resignation of the managers;
  - 2) Full and complete discharge to the managers;
  - 3) Change of the legal form of the Company so as to convert it from a "société à responsabilité limitée" in a "société anonyme" in consideration of an auditor's report concerning the assets and liabilities situation of the Company;
  - 4) Change of the Company's name into NIS GANESHA S.A.;
  - 5) Decision to set up an authorized capital in the Company for an amount of USD 1,000,000,000.- (one billion United States Dollars) represented by 1,000,000,000.- (one billion) shares for a period of five years from the date of the present deed amending the articles of association of the Company;
  - 6) Adaptation of the articles of association (the "Articles") to the new legal form of the company as well as to the above-mentioned amendments;
  - 7) Appointment of the directors; and
  - 8) Appointment of a statutory auditor.
- V. On the basis of the agenda, the Shareholders has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to acknowledge and accept the resignation of the managers of the Company, i.e. Mr. Jimmy TONG SAM, Mr. Philippe CHAN, and Mr. Tammir AMR. The Shareholders further resolved to grant full discharge to the managers for the execution of their entire mandates.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to change the legal form of the Company without interruption or discontinuity of its legal personality and to adopt the form of a "société anonyme", its activity as well as its purpose remaining unchanged.

The assets and liabilities items, the redemptions, the decreases and increases of value remain unchanged, and the "société anonyme" will continue the book entries and the accountancy held by the "société à responsabilité limitée".

The transformation is done on the basis of the assets and liabilities statement of the Company as at 31 December 2012. A copy of the statement, being annexed to the below mentioned auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

It has been subject to an independent auditor's report (the "Auditor Report") drafted by Audit & Consulting Services S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in L-1946 Luxembourg, rue Louvigny, 9-11, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151.342 ("Audit & Consulting Services"), and dated 22 February 2013. A copy of this report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of this report are as follows:

"Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the assets and liabilities of the Company (USD 18,084,105.65) does not correspond at least to the number and nominal and the share premium of the shares to be issued in consideration thereof."

As a result of this Auditor Report's conclusion, the nominal value of the shares is to be reduced in order to set the capital of the Company at USD 18,046,480.38 (eighteen million forty-six thousand four hundred eighty United States Dollars and thirty-eight cents) divided into 25,417,578 (twenty-five millions four hundred seventeen thousand five hundred seventy-eight) shares, each share having a nominal value of USD 0.71.

In order to avoid multiple decimals, the nominal value of the shares has been rounded and the amount of USD 37,625.27 has been allocated to the share premium.

From this day on, all the transactions accomplished by the "société à responsabilité limitée" are considered having been done on behalf of the "société anonyme", in particular with regard to the drafting of the accountancy of the Company.

Each of the shares has been fully paid in before the transformation of the Company.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to change the name of the Company from "NIS GANESHA S.à r.l." into "NIS GANESHA S.A."

*Fourth resolution*

On the view of a report drawn by the board of managers of the Company and after having acknowledged that each Proxy expressly mentions that the authorization given to the board of managers of the Company includes the possibility to limit or to suppress certain rights of the Shareholders, in particular their preferential right to subscribe to the Shares to be issued, the Shareholders resolved to set up an authorized capital in the Company for an amount of USD 1,000,000,000.- (one billion United States Dollars) represented by shares with a nominal value of USD 0.71 for a period of five years from the date of the present deed amending the articles of association of the Company.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to fully restate the Articles, in order to reflect also the amendments resolved under the above resolutions, which Articles shall henceforth be read as follows:

**" Art. 1. Corporate form.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Definitions.** In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

"Board of Directors" has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

"Class A Shareholders" means the holders of Class A Preference Shares;

"Class A Preference Shares" means the shares of class A having the rights defined under these Articles and "Class A Share" means any of them;

"Class B Shares" means the shares of class B having the rights defined under these Articles and "Class B Share" means any of them;

"Class C Shares" means the shares of class C having the rights defined under these Articles and "Class C Share" means any of them;

"Class D Shares " means the shares of class D having the rights defined under these Articles and "Class D Share" means any of them;

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Nominal Value" means the value with respect to each Share amounting to one United States Dollar (USD 1.-);

"Shares" means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, and the Class D Shares, and "Share" means any of them;

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them; and

"Waterfall" means the distribution to the Shareholders at any time under any form, including but not limited to a distribution of dividend or a distribution of liquidation proceeds, of any proceeds realized by the Company which shall be applied in the following order of priority:

- First, in repaying, on a pari passu basis, to each holder of Class B Shares and, if any, to each holder of Class C Shares and Class D Shares, the full amount of monies invested in the Company, whether under the form of subscription of Shares, payment of share premium, subscription to convertible preferred equity certificates or any kind of debt instruments or any other form of investment;

- Second in paying to the Class A Shareholders, 10% of all remaining proceeds whether present or future, until such time as the Company is liquidated;

- Third, in paying, as the case may be, to each Shareholder the remaining available proceeds on a pro rata basis according to the number of Shares held by each Shareholder respectively.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures or other debt instruments of any kind.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Denomination.** The Company will have the denomination "NIS GANESHA S.A.".

**Art. 6. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Walferdange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 7. Share capital - Shares.**

7.1. The Company's share capital is fixed at USD 18,046,480.38 (eighteen million forty-six thousand four hundred eighty United States Dollars and thirty-eight cents) divided into 25,417,578 (twenty-five millions four hundred seventeen thousand five hundred seventy-eights) Shares as follows:

| Class of shares          | Number of shares  |
|--------------------------|-------------------|
| Class A Shares . . . . . | 20,000            |
| Class B Shares . . . . . | 25,397,578        |
| Total: . . . . .         | <u>25,417,578</u> |

All with a nominal value of USD 0.71 (sixty-one cents of United State Dollar) per Share fully subscribed and entirely paid up.

7.2. The authorized capital is set at USD 1,000,000,000.- (one billion United States Dollars) represented by shares with a nominal value of USD 0.71.

7.3. The Board of Directors is authorized during a period of five years as from the date of the deed having set up the authorized capital to increase in one or several time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the Board of Directors may from time to time determine. The Board of Directors is authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders their rights deriving from law, in particular their preferential right to subscribe to the Shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Shares representing part or all such increased amount of capital.

7.4. Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorized within the frame mentioned here above, Article 7.1, of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

7.5. The subscribed and authorized capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a General Shareholders' Meeting, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

7.6. Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.7. Indivisibility of Shares

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

7.8. Transfer of Shares

Transfer of Shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and the transferee, or by any duly authorized representative(s) of them or of the Company.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 7.9. Registration of Shares

A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain the information required by Article 39 of the Law. Each Shareholder will notify to the Company by registered letter of any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated. Ownership of said Shares vis-à-vis the company will be evidenced by the recording in said register.

### **Art. 8. Management.**

#### 8.1. Appointment and removal

8.1.1. The Company is managed by at least three directors. The majority of the board members should be resident of Luxembourg. They will constitute the board of directors (conseil d'administration) (the "Board of Directors") composed of director(s) of category A and director(s) of category B. The director(s) (administrateur(s)) (the "Director(s)") do not need to be Shareholder(s).

8.1.2. The Directors are appointed by the General Shareholders' Meeting. The Director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the General Shareholders' Meeting or by the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), as the case may be.

8.1.3. In the event a Director is removed or replaced or in the event a Director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the General Meeting ratifies the election at its next meeting.

8.1.4. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

#### 8.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the General Shareholders' Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

#### 8.3. Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of two of the Directors obligatorily one Director of category A and one Director of category B.

The Board of Directors may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his office

#### 8.4. Chairman, secretary, procedures

The Board of Directors will choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who not needs to be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director.

The Board of Directors can discuss or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors, including obligatorily at least one Director of category A and one Director of category B. Board meetings shall be held in Luxembourg, except in specific emergency cases. All important and strategic decisions involving the Company will exclusively be taken by the Board of Directors in Luxembourg. In such a case all the Directors shall attend the meeting in Luxembourg.

The Board shall meet upon call by the chairman, or 2 (two) Directors, or, as the case may be, any other authorized person, at the place indicated in the notice of meeting.

One Director may represent one or several Directors.

In case of plurality of Directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting, including the vote of at last one Director of category A.

In exceptional cases only, resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Except in case of important and strategic decisions involving the Company at which all the Directors shall attend, any meeting of the Board of Directors may be held by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Only non-Luxembourg Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication.

**Art. 9. General Shareholders' Meeting.** The single Shareholder assumes all powers conferred to the General Shareholders' Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him.

Resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders according to the provisions of the Law.

In addition, each resolution which is adopted by the General Shareholders' Meeting requires the approval of the majority of the voting rights represented by the Class A Preference Shares.

The General Shareholders' Meeting shall meet at the registered office of the Company upon call by the Board of Directors or by the sole director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the sole director, as the case may be, to call a General Shareholders' Meeting.

**Art. 10. Annual general Shareholders' meeting.** The annual General Shareholders' Meeting shall be held, in accordance with the Law, in Walferdange at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Thursday of June, at 11.00 a.m. If such day is a legal or bank holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual General Shareholders' Meeting shall be held on the following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances require so.

**Art. 11. Audit.** The operations of the Company, respectively the books and accounts of the Company, shall be supervised and/or reviewed as the case may be by one or more auditors, which may be statutory auditor(s) (commissaire aux comptes) or approved independent auditor(s)/independent audit firm(s) (réviseur d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s)). The General Shareholders' Meeting shall appoint the statutory or independent auditor(s) and shall determine their number, remuneration and their term of office or period of appointment as the case may be, which may not exceed six (6) years.

**Art. 12. Financial year - Annual accounts.**

12.1. Financial year

The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December.

12.2. Annual accounts

Each year, the sole director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with the Law.

**Art. 13. Distribution of profits.**

13.1. Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.2. Dividends

To the extent that the Shareholders declare a dividend in any financial year the distributable profit shall be allocated to the outstanding Shares according to the Waterfall.

13.3. Interim dividends

Interim dividends or any other distribution and payment decided by the sole director, the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the General Shareholders' Meeting in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

In the case of a voluntary liquidation, any liquidation proceeds distributed shall be applied according to the Waterfall.

**Art. 15. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 16. Modification of the Articles.** These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolved to fix the number of the directors of the Company at three (3) and to appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect for an unlimited duration:

- Mr. Tammir AMR, director, born on 28 August 1970 at Easton, Pennsylvania (USA) residing at CH-8001 Zurich, Kirchgasse 3 (Switzerland), as director of category A, being at the same time appointed as chairman of the board of directors;

- Mr. Philippe CHAN, director, born on 15 November 1974 Candos, Mauritius, residing professionally at 2 Millewee, L-7257 Walferdange, as director of category B; and

- Mr. Jimmy TONG SAM, director, born on 24 November 1968 at Moka, Mauritius, residing professionally at 2 Millewee, L-7257 Walferdange, as director of category B.

The Shareholders further resolved to appoint Audit & Consulting Services S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in L-1946 Luxembourg, rue Louvigny, 9-11, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151.342, as statutory auditor of the Company with immediate effect for a term that shall end at the next annual General Shareholders' Meeting of the Company approving the annual accounts as of December 31, 2013.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand nine hundred Euros (EUR 3,900.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing persons have signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale») de la société NIS GANESHA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2, Millewee, L-7257 Walferdange, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.279, constituée par acte reçu par le notaire soussigné le 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2586 du 26 novembre 2010. Cet acte a été modifié pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2323 du 18 septembre 2012.

L'Assemblée Générale fut présidée par Maître David MARIA, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomma comme secrétaire Maître Coralie PAUWELS, avocate, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire nommèrent Monsieur Jérémie FERRIAN, juriste, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Ayant ainsi été formé, le Bureau dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires représentant les actionnaires autorisés à voter ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations (les «Procurations», individuellement une «Procuracion») qui seront soumis aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclara et demanda ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les associés de la Société (les «Associés») ont été dûment convoqués à l'Assemblée Générale;

II. Que les droits de vote attachés aux 193.000 actions de feu Monsieur Sasaki ont été temporairement suspendus suite à une décision du conseil de gérance de la Société datée du 19 juillet 2012;

III. Qu'au jour de cette Assemblée Générale, la succession de M. Sasaki n'a toujours pas été complètement réglée, et que l'héritier de M. Sasaki, son fils, a été dûment convoqué au moyen d'une convocation remise en main propres à laquelle était jointe une procuration. Cette convocation a été signée par l'héritier afin d'en accuser réception et restera annexée au présent procès-verbal;

IV. Que les Associés de la Société doivent délibérer sur les points suivants:

#### *Agenda*

- 1) Acceptation de la démission des gérants;
- 2) Décharge pleine et entière accordée aux gérants;
- 3) Changement de la forme sociale de la Société afin de la convertir d'une «société à responsabilité limitée» en une «société anonyme» en contrepartie d'un rapport d'auditeur concernant la situation des actifs et passifs de la Société;
- 4) Changement de la dénomination sociale de la Société en NIS GANESHA S.A.;
- 5) Décision de mettre en place un capital autorisé dans la Société pour un montant de 1.000.000.000,- USD (un milliard de dollars américains) représenté par 1.000.000.000 (un milliard) d'actions, pour une période de cinq ans à compter de la date du présent acte modifiant les statuts de la Société;
- 6) Adaptation des statuts de la Société (les «Statuts») à la nouvelle forme sociale adoptée ainsi qu'aux amendements mentionnés ci-dessus;
- 7) Nomination d'administrateurs; et
- 8) Nomination d'un commissaire aux comptes.

V. Que, sur la base du présent agenda, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont pris acte et accepté la démission des gérants de la Société, à savoir Monsieur Jimmy TONG SAM, Monsieur Philippe CHAN, et Monsieur Tammir AMR. Les Associés ont décidé également d'octroyer décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de l'intégralité de leur mandat.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de changer la forme sociale de la Société sans interruption ni discontinuité de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une «société anonyme», ses activités ainsi que son objet social restant inchangés.

Les postes d'actifs et de passifs, les rachats, les augmentations et réductions de valeur resteront inchangés, et la «société anonyme» continuera la comptabilité et les écritures comptables de la «société à responsabilité limitée».

La transformation est faite sur base du compte des profits et pertes de la Société en date du 31 décembre 2012. Une copie de ce compte, annexée au rapport du réviseur d'entreprises ci-dessous, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il a été soumis à un rapport de réviseur d'entreprises (le «Rapport du Réviseur») préparé par Audit & Consulting Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.342 («Audit & Consulting Services»), et daté du 22 février 2013. Une copie de ce rapport après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre travail, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs de la Société (18.084.105 USD) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions devant être émises en contrepartie».

En conséquence de la conclusion du Rapport du Réviseur, la valeur nominale des actions doit être réduite afin de fixer le capital social à 18.046.480,38 USD (dix-huit millions quarante-six mille quatre cent quatre-vingt Dollars américains et trente-huit cents) divisé en 25.417.578 (vingt-cinq millions quatre cent dix-sept mille cinq cent soixante dix-huit) actions, chaque action ayant une valeur nominale de 0,71 USD (soixante et onze cents de dollars américains).

Afin d'éviter des décimales multiples, la valeur nominale des actions a été arrondie, et la différence résultant de cet arrondi i.e. 37.625,27 USD a été allouée à la prime d'émission.

A compter de ce jour, toutes les transactions accomplies depuis ce jour par la «société à responsabilité limitée» sont considérées avoir été faites pour le compte de la «société anonyme», en particulier concernant la préparation des documents comptables de la Société.

Chacune de ces actions a été intégralement payée avant la transformation de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «NIS GANESHA S.à r.l.» à «NIS GANESHA S.A.».

#### Quatrième résolution

Au regard du rapport préparé par le conseil de gérance de la Société et après avoir pris en compte que chaque Procuration mentionne expressément que l'autorisation donnée au conseil de gérance de la Société inclut la possibilité de limiter ou de supprimer certains droits des Associés, en particulier leur droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre, les Associés ont décidé de mettre en place un capital autorisé dans la Société pour un montant de 1.000.000.000,- USD (un milliard de dollars américains) représenté des actions ayant une valeur nominale de 0,71 USD chacune, pour une période de cinq ans à compter de la date du présent acte modifiant les statuts de la Société.

#### Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de refondre complètement les Statuts, afin de refléter également les modifications décidées en vertu des résolutions ci-dessus, lesquels Statuts devront être lus comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»).

**Art. 2. Définitions.** En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

«Actionnaires de Classe A» signifie les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A.

«Actions» signifie les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C et les Actions de Classe D et «Action» signifie l'une d'entre elles;

«Actions Préférentielles de Classe A» signifie les actions de classe A ayant les droits tels que définis dans les présents Statuts et «Action Préférentielle de Classe A» signifie une d'entre elles;

«Actions de Classe B» signifie les actions de classe B ayant les droits tels que définis dans les Statuts et «Action de Classe B» signifie une d'entre elles;

«Actions de Classe C» signifie les actions de classe C ayant les droits tels que définis dans les Statuts et «Action de Classe C» signifie une d'entre elles;

«Actions de Classe D» signifie les actions de classe D ayant les droits tels que définis dans les Statuts et «Action de Classe D» signifie une d'entre elles;

«Assemblée Générale des Actionnaires» signifie toute assemblée des Actionnaires de la Société;

«Actionnaires» signifie les détenteurs d'Actions de toute classe et «Actionnaire» signifie l'un d'entre eux; et

«Cascade» signifie la distribution aux Actionnaires à tout moment sous toutes formes, incluant mais de manière non limitée la distribution de dividendes ou la distribution de boni de liquidation, de tous bénéfices réalisés par la Société qui devra être effectuée dans l'ordre de priorité suivant:

En premier lieu, en remboursant sur une base pari passu, à chaque porteur d'Actions de Classe B, et s'il en existe, à chaque porteurs d'Actions de Classe C et d'Actions de Classe D, le montant total des fonds initialement investis dans la Société, que ce soit sous la forme d'Actions souscrites, paiement de la prime d'émission, souscription de certificats de capital préférentiel convertible (convertible preferred equity certificates) ou tout autre type de certificats représentatifs de dette ou tout autre forme d'investissement.

En second lieu, en payant les Détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A, 10% de tous les bénéfices restants présents ou futurs, jusqu'à ce que la Société soit liquidée.

En troisième lieu, en remboursant, le cas échéant, à chaque porteur d'Actions les bénéfices restants, au pro rata du nombre d'Actions détenu respectivement par chaque Actionnaire.

«Conseil d'Administration» a la signification prévue à l'article 8.1.1 des ces Statuts;

«Valeur Nominale» signifie la valeur de soixante-et-onze cents de dollar des Etats Unis (0,71 USD) par Action.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes ou d'instrument de dette de toutes sortes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est soumise à l'imposition de droit commun.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Dénomination.** La Société aura la dénomination «NIS GANESHA S.A.».

**Art. 6. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil du Conseil d'Administration (tel que défini à l'article 8).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 7. Capital social - Actions.**

7.1 Capital souscrit

Le capital social de la Société est fixé à 18.046.480,38 USD (dix-huit millions quarante-six mille quatre cent quatre-vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-huit cents) représenté par 25.417.578 (vingt-cinq millions quatre cent dix-sept mille cinq cent soixante dix-huit) Actions réparties comme suit:

| Classe d'Action           | Nombre d'Actions |
|---------------------------|------------------|
| Actions de Classe A ..... | 20.000           |
| Actions de Classe B ..... | 25.397.578       |
| Total: .....              | 25.417.578       |

toutes ayant une valeur nominale de 0,71 USD (soixante et onze cents de dollars américains) et étant entièrement souscrites et libérées.

7.2 Le capital autorisé de la Société est établi à 1.000.000.000,- USD (un milliard de dollars américains) représenté par des Actions ayant une valeur nominale de 0,71 USD (soixante et onze cents de dollars américains) chacune.

7.3. Le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après) est autorisé durant une période de cinq ans à partir de la date de l'acte ayant mis en place un capital autorisé, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des Actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le Conseil d'Administration l'aura déterminé. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux Actionnaires existants à ce moment leurs droits dérivant de la loi, en particulier leur droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut donner pouvoir à un membre du Conseil d'Administration ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

7.4. L'Article 7.1. des Statuts sera modifié chaque fois que le Conseil d'Administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le Conseil d'Administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

7.5. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires modifiant les statuts.

7.6. Participation aux profits

Chaque Action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Actions existantes.

7.7. Indivisibilité des actions

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si la propriété de l'Action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant son à son égard propriétaire.

7.8 Transfert d'Actions

Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions et revêtu de la date et de la signature du cédant et du cessionnaire, ou de leur représentant dûment autorisé ou de celui de la Société.

Le Transfert d'Actions doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le Transfert d'Actions ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.9 Enregistrement des Actions

Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra toute information nécessaire selon l'article 39 de la Loi. Chaque Actionnaire doit notifier la Société par lettre recommandée de tout changement d'adresse. La Société peut se

baser sur la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des Actions de la Société résulte de l'inscription dudit registre.

#### **Art. 8. Administration.**

##### Nomination et révocation

8.1.1. La Société est gérée par au moins trois Administrateurs. La majorité des membres du conseil d'administration doivent être des résidents luxembourgeois. Ils constitueront un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») qui sera composé d'Administrateur(s) de catégorie A et d'Administrateur(s) de catégorie B. Les Administrateurs (le(s) «Administrateur(s)») ne sont pas nécessairement Actionnaire(s).

8.1.2. Les Administrateurs sont nommé(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause (ad nutum), par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires ou de l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique»), le cas échéant.

8.1.3. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un Administrateur, les Administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

8.1.4. Les Administrateurs ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'Administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires. La Société pourra rembourser aux Administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration, en cas de pluralité d'Administrateurs.

##### 8.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

##### 8.3. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, les Administrateurs auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs et obligatoirement d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil d'Administration déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

##### 8.4 Président, secrétaire, procédures

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Actionnaires.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Administrateur.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration, incluant obligatoirement au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B. Les Conseils d'Administration doivent se tenir à Luxembourg, excepté dans certains cas exceptionnels. Toutes décisions importantes et stratégiques qui concernent la Société seront prises exclusivement par le Conseil d'Administration à Luxembourg. Dans ce cas, tous les Administrateurs devront être présents au conseil à Luxembourg.

Le Conseil devra se réunir sur demande du président, ou de 2 (deux) Administrateurs, ou dans certains cas, par toutes personnes autorisées, à l'endroit indiqué dans la convocation.

Un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs autres Administrateurs,

En cas de pluralité de Administrateurs, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les Administrateurs présents ou représentés à ladite réunion, incluant le vote d'au moins un Administrateur de catégorie A.

Dans certains cas exceptionnels uniquement, les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Excepté pour des décisions importantes et stratégiques impliquant la Société pour lesquelles tous les Administrateurs doivent participer, les Conseils d'Administration peuvent être tenus par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Administrateurs participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Administrateurs concernés seront censés avoir participé en personne

à la réunion. Seul un Administrateur non Luxembourgeois peut participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication.

**Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de pluralité d'Actionnaires, chaque Actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Actionnaire possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Actions détenues par lui.

De plus, chaque décision qui est adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires requiert l'approbation de la majorité des droits de vote représentés par les Actions Préférentielles de Classe A.

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à au siège social de la Société sur convocation du Conseil d'Administration. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 10. Réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit, en conformité avec la loi luxembourgeoise, à Walferdange, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le troisième jeudi du mois de juin à 11h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale des Actionnaires pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des Administrateurs, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société, respectivement, les livres et comptes de la Société, seront surveillés et/ou révisés le cas échéant par un ou plusieurs auditeurs, qui pourront être commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet de révision agréé(s). L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur engagement ou la durée de leur mandat le cas échéant, qui ne pourra excéder six (6) ans.

#### **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 12.1 L'exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

##### 12.2 Les comptes annuels

Chaque année, le Conseil d'Administration dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Actionnaire pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à la Loi.

#### **Art. 13. Distribution des profits.**

##### 13.1. Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

##### 13.2. Dividendes

Dans la mesure où les détenteurs d'Actions déclarent un dividende pendant l'exercice social les bénéfices distribuables seront alloués aux Actions en circulation conformément à la Cascade.

##### 13.3. Dividendes intérimaires

Le versement de dividendes intérimaires ou toute autre distribution et paiement décidés par le Conseil d'Administration ou par les Actionnaires seront effectués conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Actionnaire Unique ou d'un des Actionnaires.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

En cas de liquidation volontaire, tout boni de liquidation devra être distribué conformément à la Cascade.

**Art. 15. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Actionnaire(s) s'en réfère aux dispositions de la Loi.

**Art. 16. Modification des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

*Sixième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée:

- Monsieur Tammir AMR, administrateur, né le 28 août 1970 à Easton, Pennsylvanie (USA), demeurant à CH-8001 Zurich, Kirchgasse 3 (Suisse), en tant qu'administrateur de catégorie A, étant nommé en même temps comme président du conseil d'administration;

- Monsieur Philippe CHAN, administrateur, né le 15 novembre 1974 à Candos, Ile Maurice, demeurant professionnellement au 2 Millewee, L-7257 Walferdange, en tant qu'administrateur de catégorie B; et

- Monsieur Jimmy TONG SAM, administrateur, né le 24 novembre 1968 à Moka, Ile Maurice, demeurant professionnellement au 2 Millewee, L-7257 Walferdange, en tant qu'administrateur de catégorie B.

Les Actionnaires ont également décidé de nommer Audit & Consulting Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.342, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une durée qui prendra fin à la prochaine Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille neuf cents euros (3.900,- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MARIA, C. PAUWELS, J. FERRIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038833/659.

(130047795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

---

**Stryker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013041463/10.

(130050766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2013041470/12.

(130051119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Top Events S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1354 Luxembourg, 1, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 163.690.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041477/10.

(130050854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Triton III LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.881.

---

Les comptes annuels au 30 Avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III Luxco 3 S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013041478/11.

(130050659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Tree Top S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 29.024.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TREE TOP S.A.*

*United International Management S.A.*

Référence de publication: 2013041495/11.

(130050902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Tree Top S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 29.024.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TREE TOP S.A.*

*United International Management S.A.*

Référence de publication: 2013041497/11.

(130051145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Umbel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 124.531.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041501/10.

(130050849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**United Cashmere S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.233.

---

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041510/10.

(130050942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

---

- Il résulte du contrat de transfert de parts réalisé en date du 25 mars 2013 que l'associé Yucca Partners L.P., agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, SA, transfère toutes les parts qu'il détient dans la Société à Yucca (Jersey) SLP, une separate limited partnership, constitué sous les lois du Jersey, enregistré au Jersey Financial Services Commission, sous le numéro 13, ayant son siège social au nr 1 Seaton Place, St Helier JE2 3QL Jersey, de la façon suivante;

- 312,500 parts sociales de classe A
- 484,375 parts sociales de classe B
- 1,698,078 parts sociales de classe C
- 408,621 parts sociales de classe D
- 1,410,000 parts sociales de classe E
- 192,165 parts sociales de classe F
- 495,000 parts sociales de classe G
- 931,248 parts sociales de classe H
- 275,000 parts sociales de classe I
- 962,491 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013041356/23.

(130050912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Pro-Pose BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 39, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 153.151.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041379/9.

(130050864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Prolifa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 16.411.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041382/10.

(130050847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Pronos SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 156.624.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRONOS S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013041386/11.

(130050777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Selim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 97.889.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2013*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pylaan European S.A.

Société Anonyme

42-44, avenue de la gare

L-1610 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg n° B 143.005

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenue le 5 mars 2013*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Référence de publication: 2013037804/24.

(130046187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Quantum Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 173.055.

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "QUANTUM INVEST S.A.", ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173055, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 5 janvier 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-quatorze mille cent cinquante-six euros (EUR 274.156,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent cinq mille cent cinquante-six euros (EUR 305.156,-) par l'émission de deux cent soixante-quatorze mille cent cinquante-six (274.156) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-quatorze mille cent cinquante-six euros (EUR 274.156,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent cinq mille cent cinquante-six euros (EUR 305.156,-) par l'émission de deux cent soixante-quatorze mille cent cinquante-six (274.156) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux rattachés aux actions existantes (ci-après collectivement les "Nouvelles Actions").

*Souscription et libération*

Les deux cent soixante-quatorze mille cent cinquante-six (274.156) actions nouvelles sont souscrites par un des actionnaires et ont entièrement libérées par l'apport à la Société de deux cent soixante-quatorze mille cent cinquante-six (274.156) actions de la société par actions simplifiée de droit français «DR INVEST», ayant son siège social au 38, rue de Berri, F-75008 Paris

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évalués à la somme de deux cent soixante-quatorze mille cent cinquante-six euros (EUR 274.156,-).

Les apports en nature ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 février 2013, par «GSL Révision S.à r.l.», réviseur d'entreprises, Esch-sur-Alzette, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

*Conclusion:*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des 274.156 actions de la société DR INVEST à apporter ne correspond pas au moins aux 274.156 actions QUANTUM INVEST S.A. d'une valeur nominale d'1 EUR à émettre en contrepartie.»

Il résulte d'une attestation que le souscripteur est le seul propriétaire des actions apportées et que ces dernières sont libres de tous gages, nantissements ou autres charges.

*Deuxième résolution*

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais le teneur suivante:

**Art. 3. (Premier alinéa).** «Le capital social est fixé à trois cent cinq mille cent cinquante-six euros (EUR 305.156,-) divisé en trois cent cinq mille cent cinquante-six (305.156) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.»

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2407. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013037774/76.

(130046198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**PB PCR Soparfi 1, Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.525.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-eighth day of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The private limited liability company under the laws of Luxembourg PB Compass Real Estate Fin-Holding (Soparfi), with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 137658,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 136525, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 16<sup>th</sup> January 2008, published in the Mémorial C number 718 of 22<sup>nd</sup> March 2008.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the manager for his mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Upon these facts the notary stated that the company PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois PB Compass Real Estate Fin-Holding (Soparfi), ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 137658,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présente acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 136525, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 718 du 22 mars 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés pendant cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l..

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ sept cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013. Relation GRE/2013/997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013037098/93.

(130045880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

#### **A-Falcon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.927.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Swiss Mideast Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Malte et Zürich, le 14 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de A-Falcon Investment S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.927, constituée suivant acte notarié en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079 du 22 mai 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad."

**Version française:**

« 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/414. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037341/47.

(130046294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**Dragomar Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 100.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013041085/10.

(130050919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

**Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 117.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013041089/10.

(130050652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Entreprise Kuhn, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 15.458.

---

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041091/10.

(130051161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Dragomar Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 100.005.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013041084/10.

(130050918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**SPE III RG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.826.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence Luxembourg, en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 823 du 4 avril 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III RG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013041455/14.

(130050306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Milano Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041315/10.

(130050335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Milano Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041316/10.

(130050336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Miele s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 20, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 15.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041314/10.

(130051164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Milano Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041317/10.

(130050337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Sparinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.976.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2013.

*Pour Sparinvest*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013041451/14.

(130050317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Design4Rent Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.247.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041069/10.

(130051050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Dacotrans International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 23.396.

Die Konten zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041072/9.

(130050358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Tacon Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.100.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

DUCAT SPF S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, Boulevard Joseph II, L 1840 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51175

ici représenté par deux de ses administrateurs, Madame Marie-Paul Van Waelem et Madame Marie Joseph Renders, employées privées, demeurant professionnellement au 11A, Boulevard Joseph II, L 1840 Luxembourg,

Laquelle comparante, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société dénommée TACON IMMOBILIERE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 90 100, établie et ayant son siège social au 30, Boulevard Joseph II, L 1330 Luxembourg,

ci-après nommée la "Société",

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Me Jean Paul Hencks en date du 27 novembre.2002 acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 16 du 8 février.2002.

Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq) chacune;

Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

Que l'actionnaire unique désigne comme liquidateur de la Société, Madame Marie-Paul Van Waelem, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A Boulevard Joseph II, laquelle a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, par FIDIGA S.A., avec siège social à Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 30, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-P. Van Waelem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/917. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038390/53.

(130047063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

---

**DCC Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.512.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.087.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth (13) day of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Sercom Solutions Property Limited, a limited company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at DCC House, Brewery Road, Stillorgan, Blackrock, Dublin, Ireland (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal attached to the present deed,

acting as sole shareholder of "DCC Euro S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 166.087, incorporated by deed enacted on 12 December 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 496 of 24 February 2012 (the "Articles").

The Sole Shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,512,500 (one million five hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 1,500,000 (one million five hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

3. Subscription by Sercom Solutions Property Limited of all the 1,500,000 (one million five hundred thousand) new shares by way of a contribution in cash to the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,512,500 (one million five hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 1,500,000 (one million five hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the contribution in cash of an amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euro) (the "Contribution").

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution.

*Evidence of the contributions' existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Sercom Solutions Property Limited: 1,512,500 (one million five hundred twelve thousand five hundred) shares.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 (the second paragraph remaining unchanged) of the Company's articles of association so that to read as follows:

"The Company's capital is set at EUR 1,512,500 (one million five hundred twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,512,500 (one million five hundred twelve thousand five hundred) shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Shares")."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2500.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le treize (13) mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

Sercom Solutions Property Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social sis à DCC House, Brewery Road, Stillorgan, Blackrock, Dublin, Irlande (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé jointe en annexe au présent acte,

en sa qualité d'Associé Unique de la société «DCC Euro S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.087, constituée par acte notarié reçu le 12 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 24 février 2012.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 1.512.500 EUR (un million cinq cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 1.500.000 (un million cinq cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;
- 3.- Souscription par Sercom Solutions Property Limited de toutes les 1.500.000 (un million cinq cent mille) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire à la Société;
- 4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
- 5.- Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et
- 6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

54576

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 1.512.500 EUR (un million cinq cent douze mille cinq cent euros) par l'émission de 1.500.000 (un million cinq cents mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») entièrement libérées par voie d'apport en numéraire par l' Associé Unique.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apport en numéraire d'un montant de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille euros ) Apport»).

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et de les libérer entièrement par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

Sercom Solutions Property Limited: 1.512.500 (un million cinq cent douze mille cinq cent) parts sociales.

Cinquième RÉSOLUTION: En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 (le second paragraphe demeurant inchangé) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à 1.512.500 EUR (un million cinq cent douze mille cinq cent euros), représenté par 1.512.500 (un million cinq cent douze mille cinq cents) parts sociales de 1 EUR (un euro) chacune (les «Parts Sociales»).

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 2500.

Dont Acte, a la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de l'Associé Unique, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2013. LAC/2013/12268. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038043/144.

(130047062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

---

**Idée Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.388.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042701/9.

(130051821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---